



PATINAGE DE VITESSE CANADA

CAMP DE PATINAGE DE VITESSE GUIDE DU PROGRAMME DE MENTORAT

Date de mise à jour : Juin 2009

Objet : Le Camp de patinage de vitesse dans le cadre du Programme de mentorat a été mis sur pied dans le but de reconnaître les avantages d'avoir recours à des ressources spécialisées pour que celles-ci agissent à titre mentor dans le cadre d'un camp.

Modalités du programme et conditions : L'objectif du programme est de subventionner une province qui accueille un camp de patinage de vitesse afin qu'elle puisse aller chercher l'aide d'un entraîneur mentor et réaliser des événements qui contribueront directement à l'apprentissage des entraîneurs participant au camp.

Le programme offre aux associations un maximum de 2 bourses par année totalisant 2 000 \$ au plus chacune.

Le rôle de l'entraîneur mentor est de donner une orientation, un apprentissage et de la rétroaction aux entraîneurs afin que ces derniers puissent donner la formation aux participants. Ce programme ne prévoit pas que l'entraîneur mentor livre le programme aux participants dans le cadre du camp sans que les entraîneurs locaux en bénéficient d'abord.

Certaines des activités et approches pouvant être utilisées sont :

- Veiller de façon générale sur les activités et exercices d'apprentissage
- Transfert d'apprentissage par la présentation d'un segment aux patineurs du camp
- Orienter un entraîneur séances de formation en soirée et comptes-rendus
- Enregistrer sur bande vidéo les entraîneurs et fournir de la rétroaction individuelle
- Participer à la planification du camp et à l'élaboration d'activités d'apprentissage

Le camp doit être subventionné au niveau provincial. Il peut s'agir d'un camp terrestre, sur glace ou autre, selon le besoin. Il doit contribuer à l'excellence des patineurs dans leur sport. Les résultats d'apprentissage doivent être clairement identifiés par rapport aux activités de formation auxquelles participent les patineurs de vitesse.

Le mentor peut être un spécialiste d'un autre domaine que le patinage de vitesse pourvu que l'application de la formation profite aux entraîneurs de patinage de vitesse du Canada. Patinage de vitesse Canada (PVC) se réserve le droit de nommer un mentor qualifié en fonction des coûts et de la proximité l'endroit où est tenu un événement.

Le programme vise à offrir du mentorat à au moins cinq (5) entraîneurs.

Le mentor désigné par PVC doit avoir la certification appropriée du PNCE ou des qualifications professionnelles, selon le contexte (étapes du DLTA) dans le lequel les entraîneurs visés participent activement.

Rôle de l'entraîneur mentor

L'entraîneur mentor sera responsable de fournir à l'association-membre qui présente une demande les services qui auront été convenus et précisés dans le contrat de mentorat du demandeur. (Voir exemple d'entente de mentorat.)

Le mentor est responsable :

- Il doit rencontrer le demandeur bien à l'avance afin de planifier les activités de mentorat.
- Il doit également livrer les services de mentorat détaillés dans l'entente en temps opportun.
- Il doit être un modèle de comportement positif pour les entraîneurs et le patinage de vitesse.
- Il doit accompagner les entraîneurs dans leur développement et la personnalisation des séances afin de s'assurer que tous les entraîneurs progressent dans leur développement à titre d'entraîneur.
- Il offre de la rétroaction qualitative et quantitative aux entraîneurs qu'il accompagne et discute de points particuliers que les entraîneurs peuvent travailler afin de s'améliorer. (Voir les activités proposées dans les lignes directrices du programme).

Obligations de l'association-membre :

Le demandeur doit veiller à ce que les ressources et les installations nécessaires soit en place afin que le mentor du camp assume efficacement son rôle.

Il décrit clairement les résultats d'apprentissage souhaités découlant des activités de mentorat pour les participants.

Il vérifie avec les entraîneurs la qualité du mentorat reçu. (Voir formulaire d'évaluation.)

Il soumet un rapport au Comité de développement des entraîneurs sur les résultats de l'activité de mentorat ainsi qu'une copie du formulaire d'évaluation du programme.

Critères d'admissibilité :

Tous les comités d'organisation de camps peuvent faire une demande pourvu que leur association-membre présente la demande.

Clubs / association-membres doivent soumettre un rapport final de financement du camp. Si les rapports ne sont pas reçus, la deuxième moitié de la subvention de paiement ne seront pas publiés et les clubs / association-membres peuvent être inadmissibles à recevoir la subvention dans le futur.

Processus :

Les associations soumettent une demande de financement auprès de PVC. Cette demande doit comporter les éléments suivants :

1. Nom du camp et dates
2. Nombre d'athlètes dans chaque phase du MDLTA et niveau d'habileté estimé de ces derniers.
3. Nombre d'entraîneurs qui profiteront du programme de mentorat et niveaux de certification de ces derniers.
4. Nom du ou des mentor(s) **que les organisateurs aimeraient utiliser** et qualifications. *PVC se réserve le droit de refuser la proposition de mentor et de nommer un remplaçant en fonction des coûts liés à la proximité de l'endroit où sera tenu l'événement.*
5. Description de la façon dont les mentors seront utilisés et des bienfaits que le camp aura sur les personnes ciblées. (Une ébauche de l'entente visant

l'entraîneur mentor devrait être soumise). Si vous proposez un mentor dans votre demande, le programme doit avoir fait l'objet d'une discussion préalable avec ce dernier.

6. Ventilation des coûts, utilisation des fonds et montant total demandé.

Les demandeurs doivent :

- a) Remplir le formulaire de demande du Programme de mentorat pour camps – vous fournirez ainsi une description de votre programme et des résultats et bienfaits escomptés.
- b) Fournir une ébauche du formulaire d'entente entre le demandeur et le mentor et (ou) une preuve d'entente.

Processus d'examen et de sélection de PVC

Examen et sélection : La demande de mentorat doit être envoyée aux associations-membres par PVC au plus tard le 15 avril et retournée au plus tard le 1^{er} juin, tous les ans. La documentation sera examinée et approuvée au plus tard le 1^{er} juillet.

Les critères d'examen des demandes tiennent compte des facteurs suivants (l'ordre n'est pas important) :

- Distribution des affectations de façon équitable pour l'ensemble des associations-membres (dans la mesure du possible, plus d'une séances pourraient être offertes)
- Proximité des entraîneurs mentors et des participants
- Disponibilité des occasions de développement des entraîneurs
- Optimisation des ressources (visent la plupart des participants)
- Nombre d'entraîneurs qui profiteront du programme et comment
- Qualité de la demande

Le programme offrira des occasions de développement au maximum d'entraîneurs et mentors, dans la mesure du possible et selon le budget du programme. (Nous savons qu'il pourrait être plus profitable d'envoyer un mentor chez un participant si ainsi plusieurs entraîneurs de clubs et(ou) associations en profitent.) On s'attend à ce que les entraîneurs participant au programme partagent l'information nouvelle avec les autres entraîneurs dans leurs programmes.

Évaluations : Après le camp, il faut que le demandeur fournisse le formulaire d'évaluation aux entraîneurs ayant participé au programme de mentorat et qu'il retourne les évaluations remplis à Dawn Curie, au plus tard 4 semaines après la fin du camp. De plus, le mentor doit fournir un résumé d'une page de son expérience et indiquer s'il estime que les résultats d'apprentissage ont été atteints.

Examen du programme et communication des résultats :

Le Comité de développement des entraîneurs de PVC effectuera un examen annuel du programme et les résultats seront communiqués dans le cadre de l'AGA de PVC.

Entente visant l'entraîneur mentor Exemple

Nom du camp : Gloucester Concordes – camp d'été sur glace

Dates du camp : du 15 au 20 août

Nombre d'athlètes attendus :

Nombre d'athlètes attendus et pourcentage d'athlètes pour chaque phase du MDLTA :

Étapes su DLTA	# d'athlètes attendus	Pourcentage
1. S'amuser en patinant	45	50 %
2. Apprendre à s'entraîner	32	35 %
3. S'entraîner à s'entraîner	10	12 %
4.1 Apprendre à compétitionner	1	1 %
4.2 S'entraîner à compétitionner	2	2 %
5.1 Apprendre à gagner		
5.2 S'entraîner à gagner		
TOTAUX	90	

Nombre d'entraîneurs à qui on prévoit offrir du mentorat :

4 – S'amuser en patinant
2- Apprendre à s'entraîner

Services qui seront fournis par le mentor :

- Révision du programme du camp avec les entraîneurs
- Prestation d'une séance sur glace lors du camp pour chacun des groupes A, B et C – explications données aux entraîneurs qui assistent à la séance
- Prestation d'une séance hors glace lors du camp pour chacun des groupes A, B et C
- Rencontre avec tous les entraîneurs qui donnent de l'entraînement afin de déterminer leurs objectifs d'apprentissage pour la semaine et ce qu'ils souhaitent recevoir comme rétroaction
- Révision des 2 séances à la patinoire pour chacun des niveaux au moyen d'une liste personnalisée pour chaque entraîneur en fonction des objectifs

d'apprentissage, de l'introduction à la compétition et des critères d'évaluation du niveau 3

- Prestation de rétroactions écrites
- Prestation d'une séance aux entraîneurs sur l'équipement et sur la psychologie sportive – s'entraîner à la compétition.

Responsabilités du demandeur :

- Envoyer le plan du programme au mentor un mois avant la tenue du camp.
- Fournir au mentor son emploi du temps et les attentes.
- Consulter le mentor aux fins de la planification et du transfert des connaissances.
- Dresser au préalable une liste des entraîneurs présents et de leurs objectifs d'apprentissage.
- Fournir un local pour les comptes-rendus quotidiens et les événements d'apprentissage.
- Prévoir les dépenses en déplacement et frais de subsistance au préalable.
- Payer les honoraires au plus tard 3 semaines suivant l'événement.

Nous acceptons les engagements qui précèdent :

Rep. de la province faisant la demande

Entraîneur mentor

Date

Date

Formulaire de demande

Coordonnées :		
Association-membre :		
Personne-ressource pour la demande :		
Adresse postale de la personne-ressource :		
Numéro de téléphone :		
Adresse électronique :		
Nom du camp :		
Dates du camp :		
Nombre d'athlètes attendus et pourcentage d'athlètes pour chaque phase du MDLTA :		
Étapes du DLTA	# d'athlètes attendus	Pourcentage
1. S'amuser en patinant		
2. Apprendre à s'entraîner		
3. S'entraîner à s'entraîner		
4.1 Apprendre à compétitionner		
4.2 S'entraîner à compétitionner		
5.1 Apprendre à gagner		
5.2 S'entraîner à gagner		
TOTAUX		
Nombre d'entraîneurs qui devraient recevoir du mentorat et niveau MDLTA des athlètes qu'ils entraînent habituellement.		
Nom du mentor	Numéro de téléphone	Adresse électronique

Données de mentorat :

Veillez fournir des renseignements sur les activités de mentorat ainsi qu'une description de la façon dont le mentor sera utilisé. Veillez indiquer également le nombre d'entraîneurs qui profiteront du mentorat et la façon dont cela sera assuré.

- b) Veillez joindre à cette demande une lettre d'appui de la part du président ou du directeur exécutif d'une association-membre au niveau provincial ou territorial.**

Envoyer les demandes remplies à :
Dawn L. Currie, Directrice, Développement du sport
Patinage de vitesse Canada
2781, rue Lancaster, bureau 402
Ottawa ON K1B 1A7
Adresse électronique : ssc@speedskating.ca
Tél. : 506.855.5567 Fax : 613.260.3660

La date limite pour soumettre une demande est le 1 juin 2009.

Évaluation visant les entraîneurs qui reçoivent du mentorat

Nom du camp :

Dates du camp :

Nom de l'entraîneur mentor

Échelle de cotation

Totalement en accord	1
Plus ou moins en accord	2
Plus ou moins en désaccord	3
En désaccord	4 ***
Sans objet	s.o.

*** Veuillez fournir ci-dessous une explication détaillée pour les éléments que vous cotez 4.

Prestation de la formation	Cote
J'ai beaucoup appris de l'entraîneur mentor	
J'ai reçu de la rétroaction pertinente de la part de l'entraîneur mentor	
Je me suis senti libre de poser des questions en tout temps	
J'ai reçu de la rétroaction pertinente et liée aux compétences en entraînement du PNCE	
J'ai reçu souvent de l'orientation et eu l'occasion de dialoguer pendant toute la durée du camp	
J'ai eu des occasions de mettre en pratique mes apprentissages	
À votre avis, que sont les expériences, les éléments ou les techniques les plus valables et dont pourraient profiter d'autres participants?	
Si vous en aviez l'occasion, quels sont les points particuliers ou les changements que vous apporteriez à l'affectation ou à la formation reçue?	
Avez-vous d'autres commentaires que vous aimeriez fournir qui auraient pu aider à améliorer la qualité et l'efficacité de votre affectation?	